Déclaration de démarchage

Le démarchage est soumis à une réglementation protectrice portant sur le contenu du contrat et les délais de rétractation.

Conformément à l'arrêté municipal PM 2020-102 du 07 Décembre 2020, tout démarchage doit faire l'objet d'une déclaration auprès du service de Police Municipale de Fonsorbes, **15 jours** avant le commencement de celui-ci.

La présente déclaration n'autorise en aucun cas le mandataire à se déclarer accrédité par la commune pour démarcher les particuliers.

Déclarant

Dénomination sociale :

Numéro SIREN :

Adresse :

Ville :

Nom Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Téléphone fixe

Téléphone Portable:

Démarchage

Objet du démarchage :

Période : Du au inclus

Démarcheurs

Nom Prénom :

N° immatriculation du véhicule Secteur :

Nom Prénom :

N° immatriculation du véhicule Secteur :

Nom Prénom :

N° immatriculation du véhicule Secteur :

Nom Prénom :

N° immatriculation du véhicule Secteur :

Observations *Réservé Mairie de Fonsorbes*

Joindre Impérativement à toute demande les copies d'un extrait du K-Bis, des cartes professionnelles ainsi que les Cartes Nationale D'identité de chaque démarcheur.

Document à retourner au poste de Police Municipale de FONSORBES, 39 Rue de la Poste ou par courriel : policemunicipale@fonsorbes.fr

Date :__/__/____

Cachet et signature

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service de Police Municipale pour le respect des règles de la vente à domicile, appelé "porte à porte", qui consiste à proposer au consommateur de souscrire un contrat de vente, de location ou de prestation de services.

Elles sont conservées pendant 1 an et sont destinées aux services de la Police Municipale, de la Gendarmerie Nationale et de la Direction Départementale de Protection des Populations

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : la Police Municipale de FONSORBES - tel : 05.61.91.55.18 - courriel : policemunicipale@fonsorbes.fr

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).